

Le SNPTES est opposé à toute augmentation des frais d'inscription dans le supérieur !

Jérôme Giordano, secrétaire technique national, chargé des enseignants chercheurs

Le lundi 19 novembre 2018, lors des rencontres universitaires de la francophonie, le Premier ministre Edouard Philippe présentait les éléments du plan gouvernemental visant à accroître l'attractivité de notre enseignement supérieur auprès des étudiants étrangers.

Dans un contexte où les étudiants étrangers sont de moins en moins nombreux à choisir la France pour y suivre un cursus universitaire, le Premier ministre propose six mesures afin d'atteindre l'objectif de 500 000 étudiants étrangers par an en 2027. Parmi ces six mesures, une concerne l'augmentation très importante des frais d'inscription que devront payer les étudiants étrangers extra-communautaires. Ainsi, les frais d'inscriptions seront portés pour ces étudiants à 2770 € pour un cursus en licence et à 3770 € pour un cursus en master ou doctorat. Bien qu'en parallèle le Premier ministre propose un triplement des bourses, celles-ci ne bénéficieront qu'à moins de 5% des 500 000 étudiants attendus !

Le SNPTES relève tout d'abord l'argument paradoxal qui soutient que les étudiants étrangers choisiraient plus facilement des cursus en France parce qu'ils seraient plus chers. En outre, concernant l'équité qui exigerait des étrangers extra-communautaires de participer davantage à leur formation, le SNPTES tient à rappeler que, même dans cette optique de politique délétère où seule la logique économique compte, ces étudiants se logent et consomment en France et participent ainsi fortement à notre économie. Ainsi un rapport de Campus France¹ estime que ce gain pour l'économie française est de plus de 1,6 milliard d'euros. De plus, et comme le souligne le rapport de la Cour des comptes paru le 23 novembre 2018², cette hausse des frais d'inscription ne sera pas financièrement significative, car elle sera compensée par un fort taux d'éviction. Le SNPTES pense donc que cette mesure ne peut finalement conduire qu'à un effet contre-productif et demande au gouvernement d'y renoncer.

Sur le fond de la question des frais d'inscription, le SNPTES refuse avec véhémence l'idée que l'enseignement supérieur puisse être traité comme *un marché comme un autre*. Les classements des établissements, la « compétition » organisée entre eux par nos politiques, tout comme cette première tentative de faire évoluer les frais d'inscription visent, on le sait, à la marchandisation des études supérieures. L'étape suivante, comme cela s'est passé dans bien d'autres pays, est belle est bien une instauration de frais d'inscription à la charge unique des familles.

Cette politique économique, inique et finalement archaïque, n'a plus aucun sens dans le contexte actuel. Les enjeux mondiaux qui se dressent devant nous nécessitent, dans l'intérêt commun, que toutes les populations développent un haut niveau d'instruction.

SNPTES, Choisy le Roi, mardi 27 novembre 2018

¹ https://ressources.campusfrance.org/publi_institu/agence_cf/notes/fr/note_45_fr.pdf

² <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-11/20181123-droits-inscription-enseignement-superieur.pdf>